

Conseil municipal

lundi 25 juillet 2016

compte rendu

Etaient présents : Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur ROBBE Bernard, Madame BLIN Roselyne, Monsieur DUCROT Franck, Madame LAULIAC Véronique, Monsieur PAIN Ralph, Madame PLOUZOT Sophie, Madame ROBLIN Colette, Madame TERRIEN Claudie

Absent(s) excusé(s) : Lise LEFRANC, Remy PETITOT, Laurent JANODET, Daniel BUYCK

Secrétaire(s) de la séance : Sylvie SOILLY

Date de Convocation : lundi 18 juillet 2016

Ordre du jour:

Marché de maîtrise d'oeuvre - réhabilitation des écoles
Affaires et questions diverses
Informations du Maire

La séance est ouverte à 11 h 45. Madame Sylvie SOILLY est nommée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 2 points supplémentaires :

Vente de la benne

Aire de jeux : travaux

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal de la réunion précédente sera présenté à la prochaine séance.

POINT 1 : REHABILITATION ECOLE

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'état d'avancement du dossier "travaux de réhabilitation de l'école" et du lancement de la consultation de la maîtrise d'oeuvre des dits travaux.

Consultation lancée le 25 mai 2016 / Date limite de réception des offres le 24 juin 2016 à 17h.

La CAO s'est réunie le 11 juillet 2016 et les offres ont été analysées dans la plus grande partialité. 6 candidats ont répondu.

Les critères d'analyse des offres sont : Prix 40%, Technique 40% et méthodologie planning 20%

Limitation du budget : 900 00 € HT honoraires compris

Analyse des Prix : Diginum : 7.5 %
Bette : 9.10%
New concept : 10 % + 1.7%+ 3.000 € forfait
Mémet/ Dréau : 11.85 %
Correia : 11%
Branchu 8.5 %

Dossier technique : Correia
Cabinet Mémet et Branchu
Bette
Diginum

Méthodologie : Correia
Mémet et Branchu
Bette
Diginum

PONDERATION : 1- 9.33 Branchu
2 - 9.14 Correia
3, 4, 5 les 3 autres candidats

Des précisions complémentaires ont été demandées aux 3 entreprises en lice.
Leur réponses ont confirmé la position favorable de Branchu.

La Commission d'appel d'offre propose de retenir l'offre la mieux disante de Patrick BRANCHU d'Auxerre.

Le Maire informe aussi le Conseil municipal du retour des demandes de subventions au titre de la DETR et du SIPL

ACCESSIBILITE : 60 % DETR et 20 % SIPL

REHABILITATION : 40 % DETR

Soit globalement 55% de subventions sur l'ensemble du dossier.

Autofinancement 400 000 € (ventes presbytère et maison boudeville + 200 à 250 000 € d'emprunt)

Les taux d'emprunt aujourd'hui sont particulièrement intéressants,

Les candidats non retenus sont informés

Le marché des travaux sera scindé en 2 marchés : Réhabilitaion et accessibilité.

Livraison : Fin 2017

REHABILITATION ECOLE - ATTRIBUTAIRE MAPA MAITRISE OEUVRE (DE 057 2016)

Le Maire rappelle au Conseil municipal le dossier d'ACCESSIBILITE et de MISE EN SECURITE de l'école communale avec la mise en place d'une séparation des espaces fonctionnels et le transfert des accès au bâtiment par une entrée unique et sécurisée.

Les travaux portent sur le réaménagement intérieur, sans modification de la structure bâtiment.

La volonté de la commune étant de moderniser l'école communale, notamment dans le contexte de création d'un RPI à l'horizon 2017 et de répondre au programme de l'ADAP.

Par délibérations 056-2014 du 28 avril 2014, 018-2016 et de 023 à 026-2016 du 23 mars 2016, le Conseil municipal a validé le programme de l'opération ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de 900 000 € HT honoraires compris.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le lancement d'un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre le 25 mai 2016, dont la date limite des offres était le 24/06/2016 à 17h.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et plus particulièrement les articles 35.II.7, 70 et 74

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ATTRIBUE** le marché de « maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école » à la SARL Patrick BRANCHU et associés, 7 et 9 rue du Docteur Labosse – 89000 Auxerre, pour la mission de base (70 465 €) plus variante (8 290 €), soit un montant total HT de 78 755 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché et tout autre document entrant dans l'application de cette délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, en section d'investissement.

POINT 2 : VENTE DE LA BENNE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a trouvé preneur pour débarrasser la commune de la benne inutilisée, stockée derrière le gymnase.

L'intéressé en propose 500 €. Le Conseil municipal accepte l'offre.

POINT 3 : TRAVAUX AIRE DE JEUX

Le sujet délibéré en date du conseil réuni le 19 mai 2016, a été à nouveau abordé en informations diverses le 13 juin dernier suite à une révision du prix à la baisse de la réalisation des travaux, il convient d'annuler la délibération 038-2016 et analyser le nouveau plan de financement.

PROJET AMENAGEMENT PARC COMMUNAL BIS (DE 058 2016)

Comme évoqué en informations du Maire à l'occasion du conseil du 13 juin dernier, dans la rubrique « Aire de Jeux » la Commission travaux a étudié d'autres devis moins disant que ceux retenus initialement, pour la création d'une aire de jeux (boulodrome) dans le cadre de la continuité du dossier d'embellissement de l'espace « Jean Legros » côté rue des Martins.

Le Maire propose d'annuler la délibération 038-2016 et selon les recommandations de la commission travaux à nouveau réunie, présente le financement de la création de l'aire de jeux :

- Le budget maxi de 20 000 € HT est conservé.
- Les travaux de démolition et d'aménagement de l'aire de jeux seront réalisés par l'entreprise Berger pour un montant de 11 450 € HT.
- L'achat de fournitures de finitions et d'embellissement sera réalisé par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DEMANDE** l'annulation de la délibération 038-2016
- **ACCEPTTE** le plan de financement tel qu'il est présenté : 11 450 € HT par l'entreprise BERGER et 8 550 € de fournitures diverses pour finitions et embellissement.

- MANDATE le Maire pour solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental
- MANDATE le maire pour obtenir du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention,
- AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération,
- DIT que les dépenses afférentes à ces travaux sont inscrites au budget 2016 par décision modificative n°01-2016

L'ordre du jour étant achevé, le Maire donne la parole.

Intervention de Mme Colette ROBLIN qui déplore l'état des chemins de randonnée et VTT.
L'entreprise qui a réalisé le fauchage l'année dernière sera appelée pour intervenir en urgence sur les portions (150 à 200m) les plus dangereuses.

Calendrier festif :

Samedi 30 juillet : inauguration du boudrome en toute simplicité, suivi d'un concert de jazz à partir de 18h

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 13h30